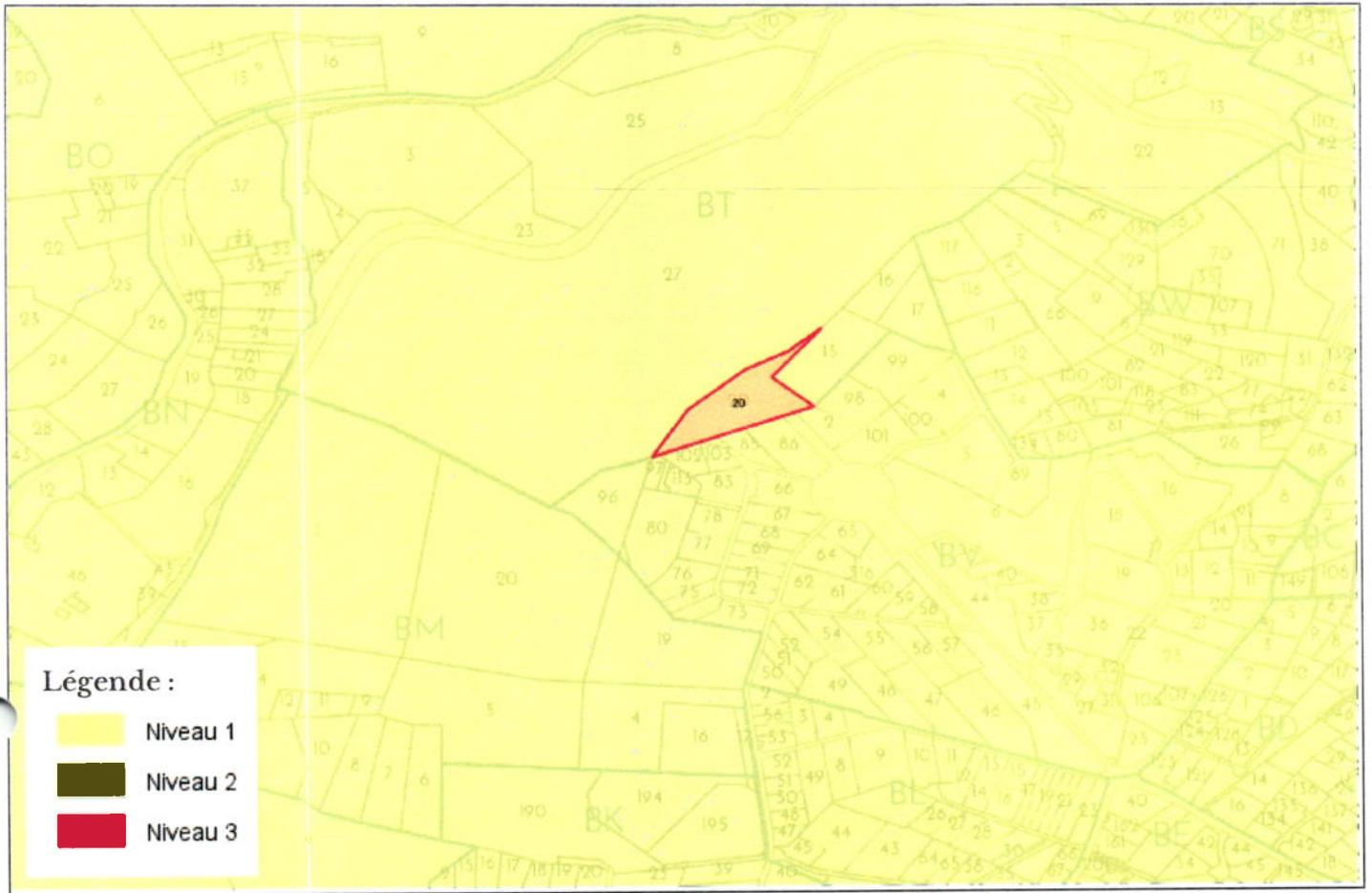
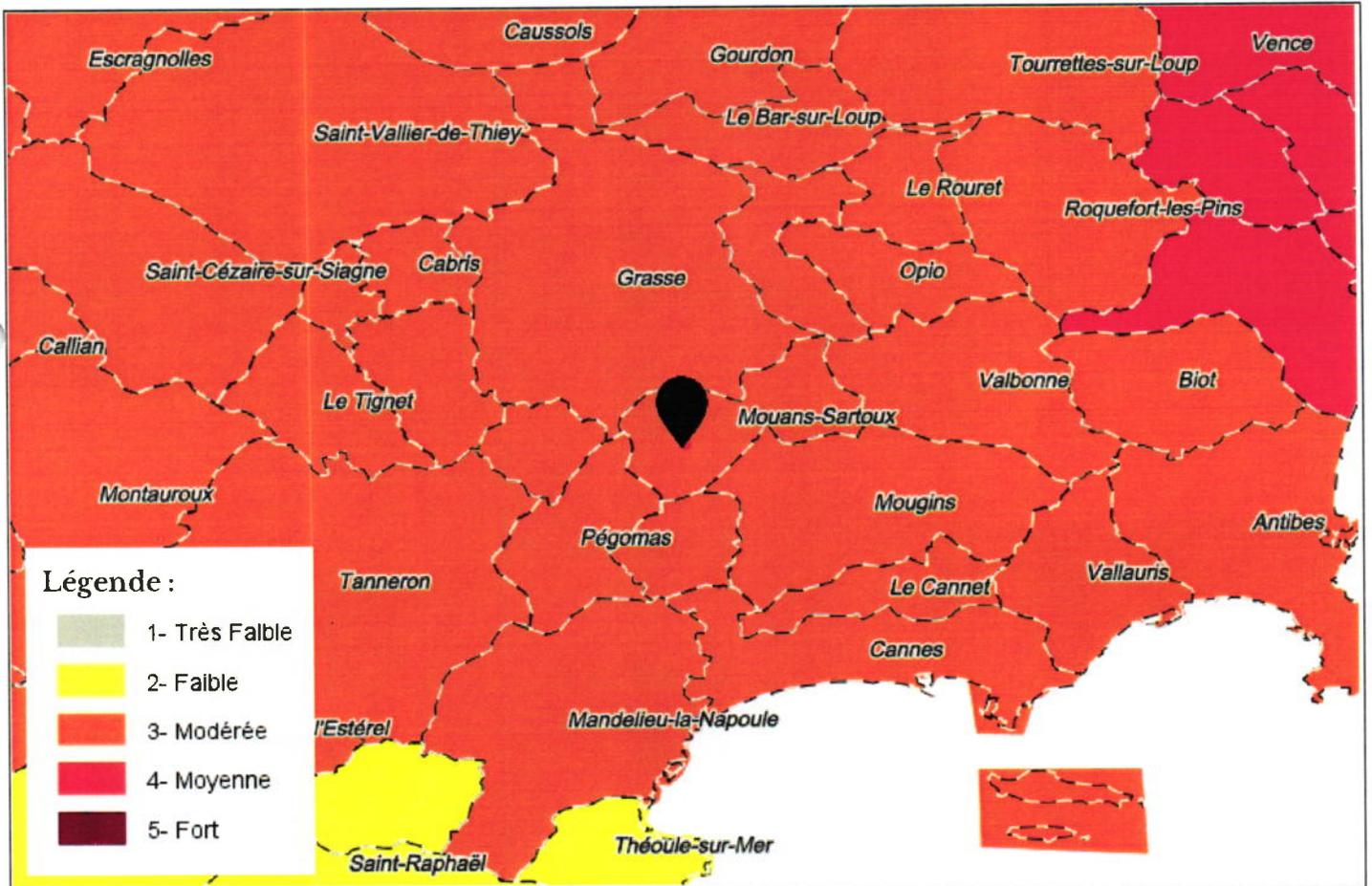


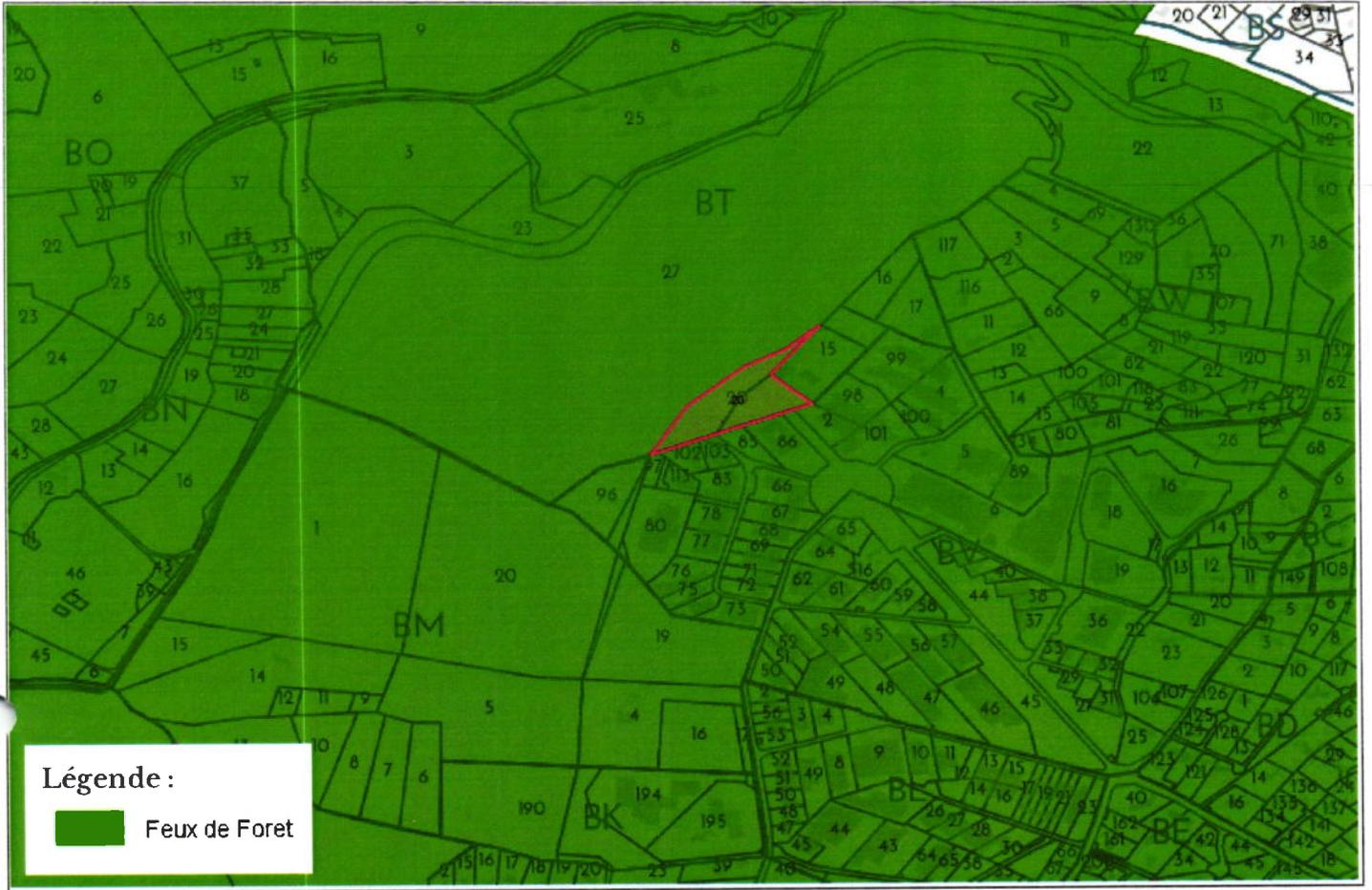
Radon



Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts





Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL0[6084]060203 du 3 février 2006 Mis à jour le 31 juillet 2011

2. Adresse
 119 A Parc d'Activites de l'Argile code postal ou Insee 06370 commune Mouans-Sartoux

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non
 prescrit anticipé approuvé date 30/06/2009

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanches
 cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt
 séisme volcan autres
 extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non
 prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 mouvements de terrain autres
 extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non
 Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non
 L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non
 * catastrophe naturelle minière ou technologique
 vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire
 SCI DU SOLEIL 17/04/2019 / Mouans-Sartoux

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

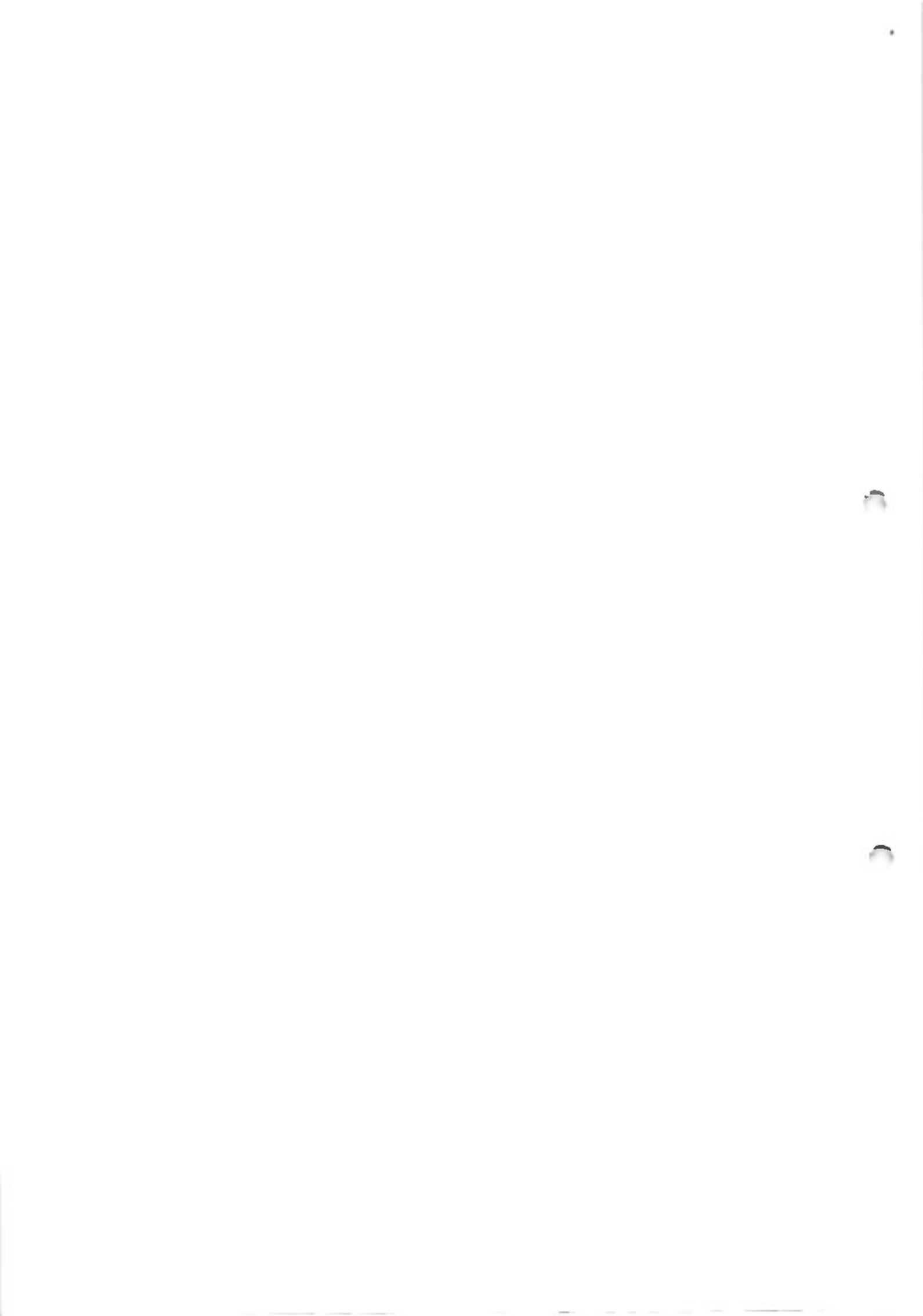
| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |



Ministère du Développement Durable

Préfecture : Alpes-Maritimes
en application du IV de l'article**Déclaration de sinistres indemnisés****L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

MOUANS-SARTOUX

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**Cochez les cases **OUI** ou **NON**si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| | | |
|--|------------------------------|---|
| Tempête | Arrêté en date du 15/12/1982 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 19/10/1993 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/06/1994 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/02/1996 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 03/03/2000 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/05/2001 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 05/05/2006 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 13/06/2007 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 11/01/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | Arrêté en date du 13/12/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 18/11/2011 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/10/2014 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 28/10/2015 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 20/12/2016 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

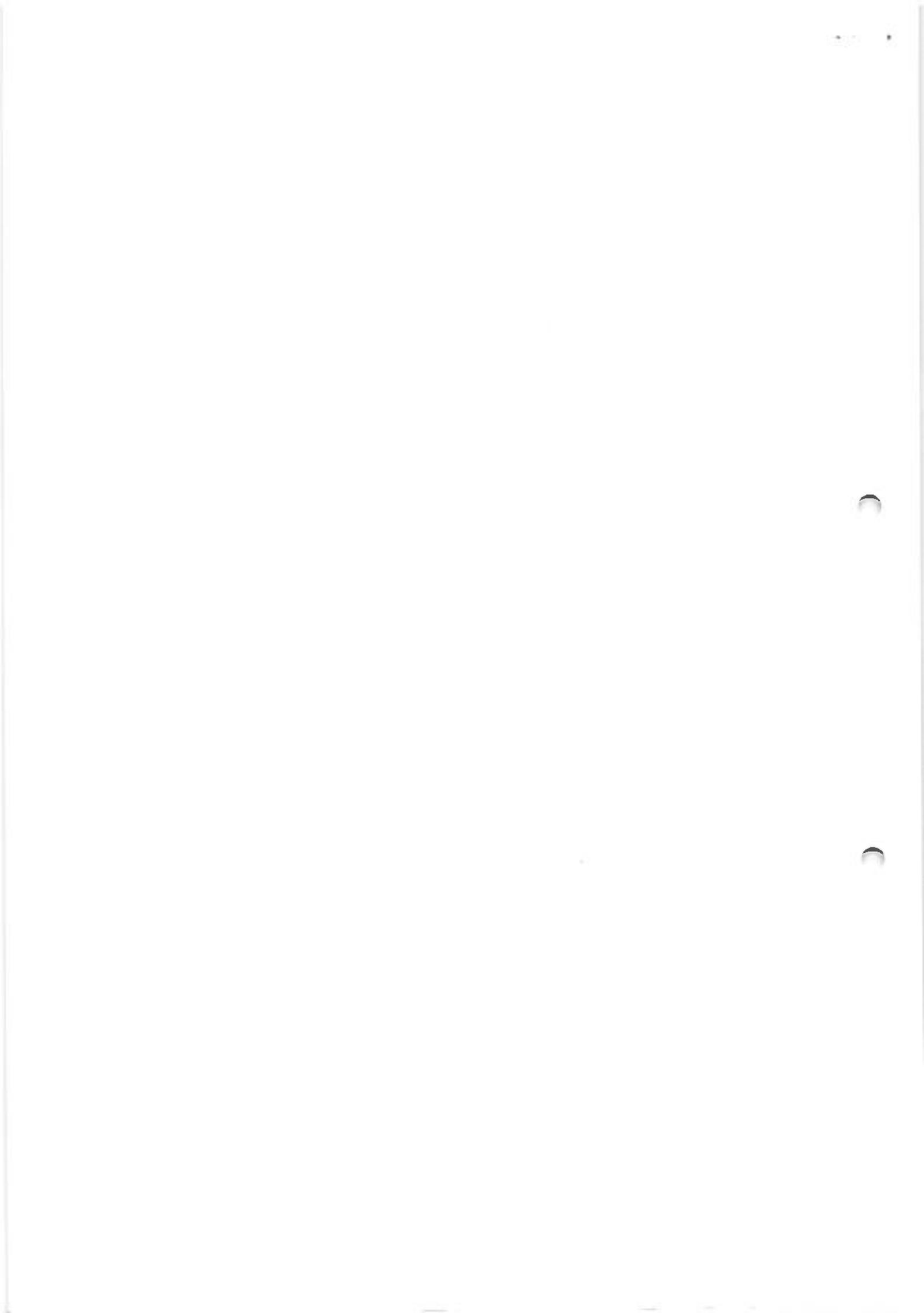
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET RÉFÉRENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<http://www.info-risques.com/short/FPHKK>





DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DU SOLEIL 3100

Le 05/04/2019

Bien : Cave
Adresse : 119 b Voie K
06370 MOUANS-SARTOUX
Numéro de lot : 18

PROPRIETAIRE
[Redacted]

DEMANDEUR
SCP NICOLAS E. - DELTEL G
Etude d'Huissier de Justice
64 boulevard Carnot
06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019
Opérateur de repérage : DOMINGUES José



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Cave**
Adresse : **119 b Voie K**
06370 MOUANS-SARTOUX
Nombre de Pièces :
Numéro de Lot : **18**
Référence Cadastrale : **NC**

Descriptif du bien :
Encombrement constaté : **Néant**
Situation du lot ou des lots de copropriété
Etage : **1er SS**
Porte : **18**
Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**
Document(s) joint(s) : **Néant**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

B DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client

Nom / Prénom : **SCP NICOLAS E. - DELTEL G**
Adresse : **64 boulevard Carnot**
Etude d'Huissier de Justice
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**
Raison sociale et nom de l'entreprise :
SARL Conseils Diag
Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**
N° siret : **80934680200014**
N° certificat de qualification : **2485026**
Date d'obtention : **21/11/2015**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**
60 avenue du Général de Gaulle
92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2020**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| Cave | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton | Absence d'indice. |
| | Plancher - Béton | Absence d'indice. |
| | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois | Absence d'indice. |

LEGENDE

| | |
|-----|---|
| (1) | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. |
| (2) | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ... |
| (3) | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature |
| * | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites. |

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES**Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/10/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Conseils &
Diagnostics
Immobiliers

Référence : **DU SOLEIL 3100 T**Fait à : **NICE** le : **05/04/2019**Visite effectuée le : **28/03/2019**Durée de la visite : **0 h 15 min**Nom du responsable : **BOUSCATIER NANDA**Opérateur : Nom : **DOMINGUES**Prénom : **José**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| | Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat |
|---------------------------|--|---------------------------------|------------------------|
| Amiante | Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/08/2015 | 02/08/2020 |
| DPE sans mention | Arrêté du 16 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/11/2015 | 16/11/2020 |
| Electricité | Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification | 31/10/2015 | 30/10/2020 |
| Gas | Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/11/2016 | 16/11/2020 |
| Piomb sans mention | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 02/08/2015 | 02/08/2020 |
| Termites métropole | Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification | 21/11/2015 | 20/11/2020 |

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 18/12/2015
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON
Directeur Général

BUREAU EN CHARGES Bureau Veritas Certification France - 65, avenue du Général de Gaulle - 92048 Paris La Défense
BUREAU BRETAGNE Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Plessiers - BP 98 - 85573 Douilly Cedex



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX

BT 20



Date : 17/04/2019
Code INSEE : 06084
Commune : Mouans-Sartoux
Population : 10198
Cadastre : 000 BT 20
Vendeur-Bailleur : SCI DU SOLEIL
Acquéreur-locataire :

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Feu de forêt
 Inondation
 Mouvement de terrain
 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
 Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
 Mouvement de terrain - Glissement de terrain
 Mouvement de terrain - Tassements différentiels
 Radon
 Séisme

RISQUES MINIERS ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
 Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Risques | Etat | Libellé | Date |
|-----------------------------|----------|--------------------|------------|
| Feu de forêt (Feu de forêt) | Approuvé | PPR Mouans-Sartoux | 30/06/2009 |

CONCLUSIONS

- Feu de forêt: Concerné

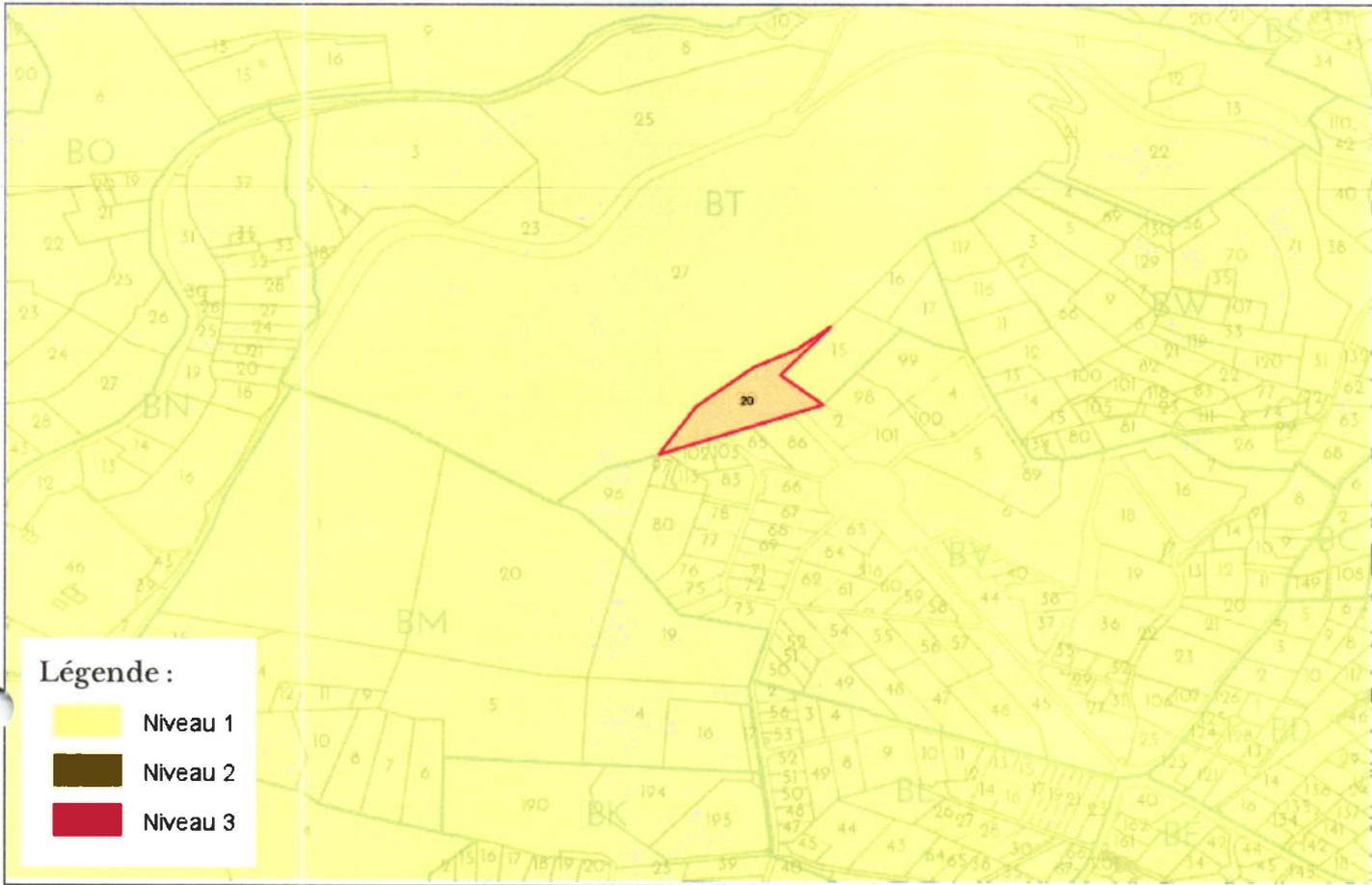
Atlas de Zone Inondable

| Nom de l'AZI | Date |
|------------------|------|
| AZI06 cotiers 06 | |

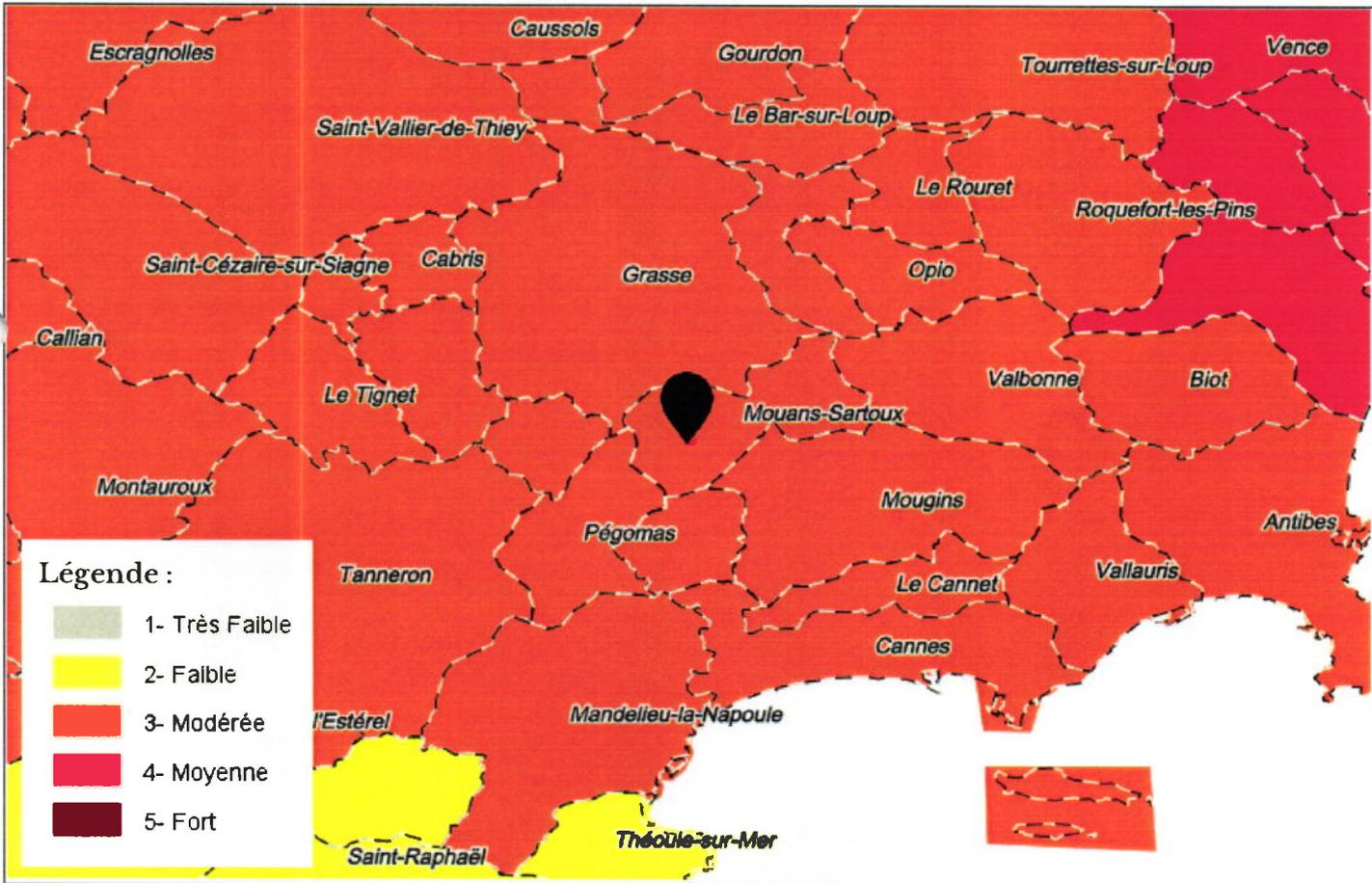
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Début | Fin | Arrêté | JO du |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 15/12/1982 | 22/12/1982 |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 19/10/1993 | 24/10/1993 |
| Inondations et coulées de boue | 26/06/1994 | 27/06/1994 | 29/06/1994 | 30/06/1994 |
| Inondations et coulées de boue | 11/01/1996 | 12/01/1996 | 02/02/1996 | 14/02/1996 |
| Inondations et coulées de boue | 23/10/1999 | 24/10/1999 | 03/03/2000 | 19/03/2000 |
| Inondations et coulées de boue | 06/11/2000 | 06/11/2000 | 29/05/2001 | 14/06/2001 |
| Inondations et coulées de boue | 02/12/2005 | 03/12/2005 | 05/05/2006 | 14/05/2006 |
| Inondations et coulées de boue | 08/09/2005 | 09/09/2005 | 13/06/2007 | 15/06/2007 |
| Inondations et coulées de boue | 18/09/2009 | 18/09/2009 | 11/01/2010 | 14/01/2010 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2007 | 30/09/2007 | 13/12/2010 | 13/01/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 04/11/2011 | 06/11/2011 | 18/11/2011 | 19/11/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 25/06/2014 | 25/06/2014 | 02/10/2014 | 04/10/2014 |
| Inondations et coulées de boue | 03/10/2015 | 03/10/2015 | 28/10/2015 | 29/10/2015 |
| Inondations et coulées de boue | 15/09/2016 | 15/09/2016 | 20/12/2016 | 27/01/2017 |

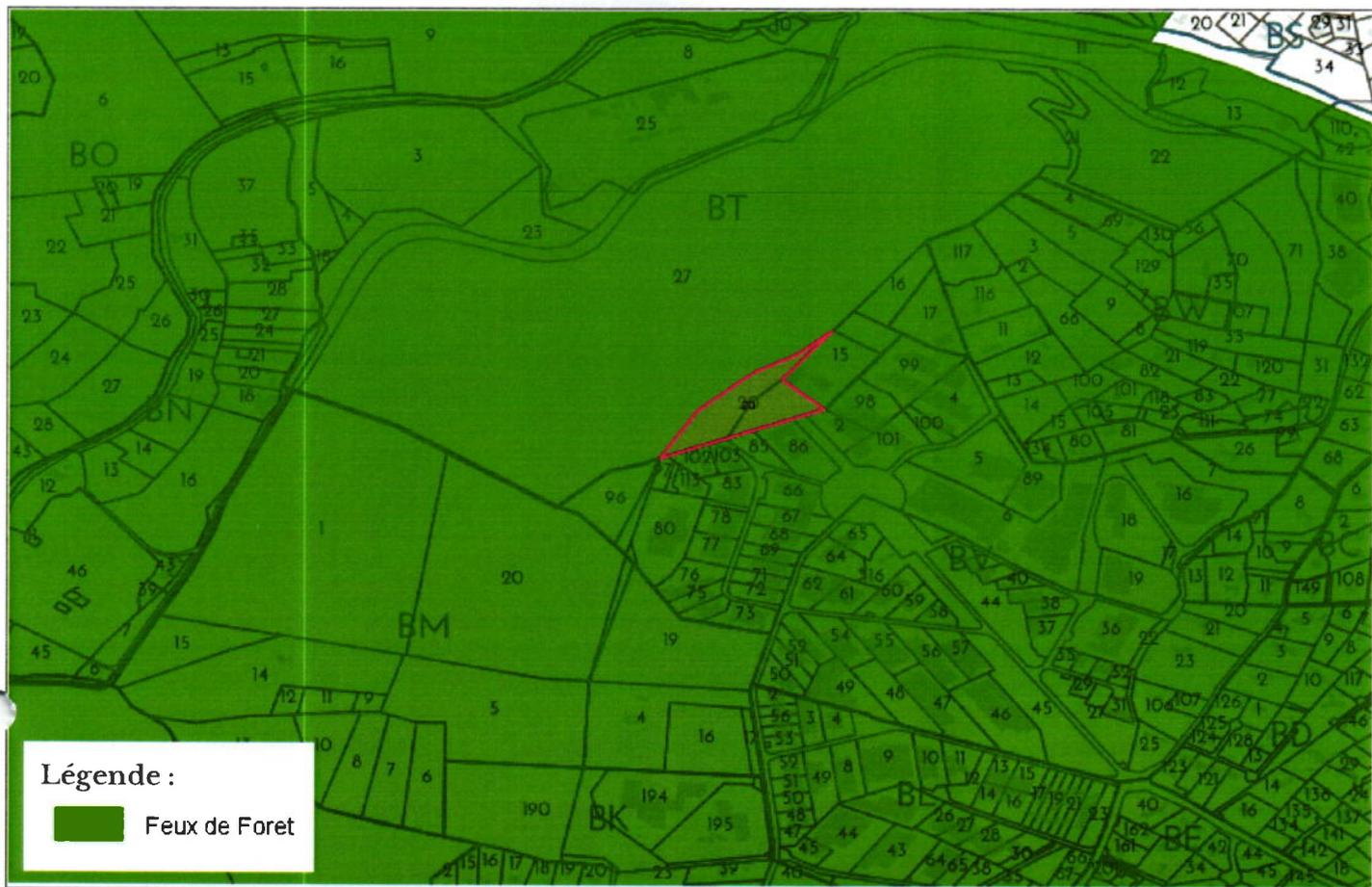
Radon



Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts





Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL0[6084]060203 du 3 février 2006 Mis à jour le 31 juillet 2011

2. Adresse 119 A Parc d'Activites de l'Argile code postal ou Insee 06370 commune Mouans-Sartoux

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non
 prescrit anticipé approuvé date 30/06/2009

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanches
 cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt
 séisme volcan autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non
 prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non
 Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non
 L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique
 > L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire
 SCI DU SOLEIL 17/04/2019 / Mouans-Sartoux

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Alpes-Maritimes
en application du IV de l'article**Déclaration de sinistres indemnisés****L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

MOUANS-SARTOUX

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**Cochez les cases **OUI** ou **NON**si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| | | |
|--|------------------------------|---|
| Tempête | Arrêté en date du 15/12/1982 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 19/10/1993 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/06/1994 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/02/1996 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 03/03/2000 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/05/2001 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 05/05/2006 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 13/06/2007 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 11/01/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | Arrêté en date du 13/12/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 18/11/2011 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/10/2014 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 28/10/2015 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 20/12/2016 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<http://www.info-risques.com/short/> **FPHKK**



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DU SOLEIL 3101

Le 05/04/2019

Bien : **Cave**
Adresse : **119 b Voie K
06370 MOUANS-SARTOUX**
Numéro de lot : **19**

PROPRIETAIRE



DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G
Etude d'Huissier de Justice
64 boulevard Carnot
06400 CANNES

Date de visite : **28/03/2019**
Opérateur de repérage : **DOMINGUES José**



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

| | |
|---|---|
| Désignation du ou des lots de copropriété : Cave | Descriptif du bien : |
| Adresse : 119 b Voie K | Encombrement constaté : Néant |
| 06370 MOUANS-SARTOUX | Situation du lot ou des lots de copropriété |
| Nombre de Pièces : | Etage : 1er SS |
| Numéro de Lot : 19 | Porte : 19 |
| Référence Cadastre : NC | Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI |
| Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. | Document(s) joint(s) : Néant |

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **SCP NICOLAS E. - DELTEL G**
 Adresse : **64 boulevard Carnot**
Etude d'Huissier de Justice
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :
SARL Conseils Diag
 Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**
 N° siret : **80934680200014**
 N° certificat de qualification : **2485026**
 Date d'obtention : **21/11/2015**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**
60 avenue du Général de Gaulle
92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2020**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| Cave | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton | Absence d'indice. |
| | Plancher - Béton | Absence d'indice. |
| | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois | Absence d'indice. |

LEGENDE

| | |
|-----|---|
| (1) | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. |
| (2) | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ... |
| (3) | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature |
| * | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites. |

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES**Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/10/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **DU SOLEIL 3101 T**Fait à : **NICE** le : **05/04/2019**Visite effectuée le : **28/03/2019**Durée de la visite : **0 h 15 min**Nom du responsable : **BOUSCATIER NANDA**Opérateur : Nom : **DOMINGUES**Prénom : **José**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétences des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| | Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat |
|--------------------|--|---------------------------------|------------------------|
| Amiante | Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amianté dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/08/2015 | 02/08/2020 |
| DPE sans mention | Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 18/11/2015 | 18/11/2020 |
| Electricité | Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification | 31/10/2015 | 30/10/2020 |
| Gas | Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification | 18/11/2015 | 18/11/2020 |
| Piomb sans mention | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/08/2015 | 02/08/2020 |
| Termites métropole | Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification | 21/11/2015 | 20/11/2020 |

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 18/12/2015
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON
Directeur Général

P/O [Signature]

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 80, avenue du Général de Gaulle - 92048 Paris La Défense
BUREAU EMBETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 55 - 88573 Dornoy Cedex



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX
BT 20



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

RISQUES MINIERS ⁽¹⁾

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Feu de forêt
 Inondation
 Mouvement de terrain
 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
 Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
 Mouvement de terrain - Glissement de terrain
 Mouvement de terrain - Tassements différentiels
 Radon
 Séisme

Aucun

Risque industriel
 Transport de marchandises dangereuses

(1) Risques potentiel concernant la COMMUNE.

(2) BASOL = BAsol de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAsol de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Risques | Etat | Libellé | Date |
|-----------------------------|----------|--------------------|------------|
| Feu de forêt (Feu de forêt) | Approuvé | PPR Mouans-Sartoux | 30/06/2009 |

CONCLUSIONS

- Feu de forêt: Concerné

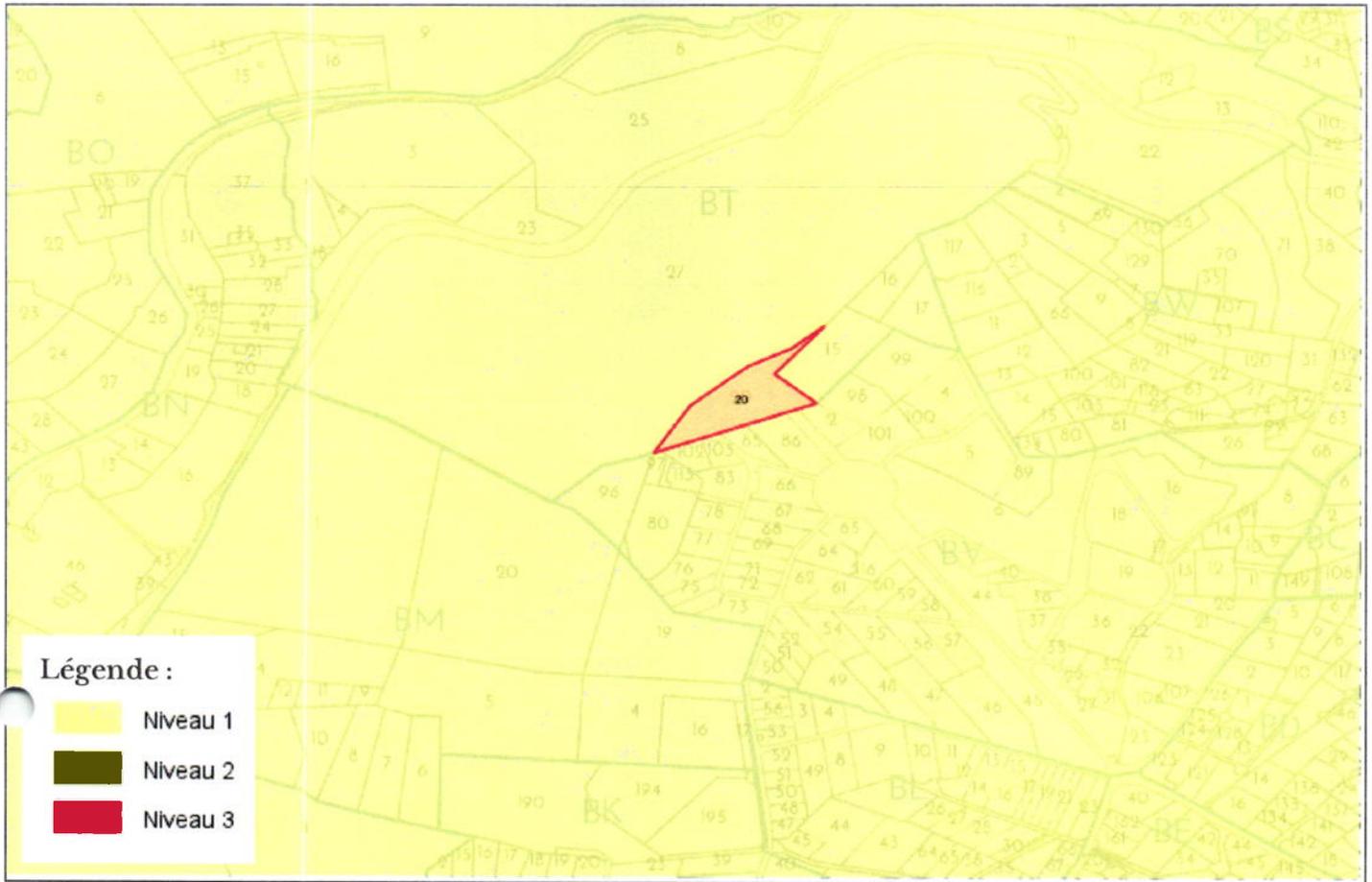
Atlas de Zone Inondable

| Nom de l'AZI | Date |
|------------------|------|
| AZI06 cotiers 06 | |

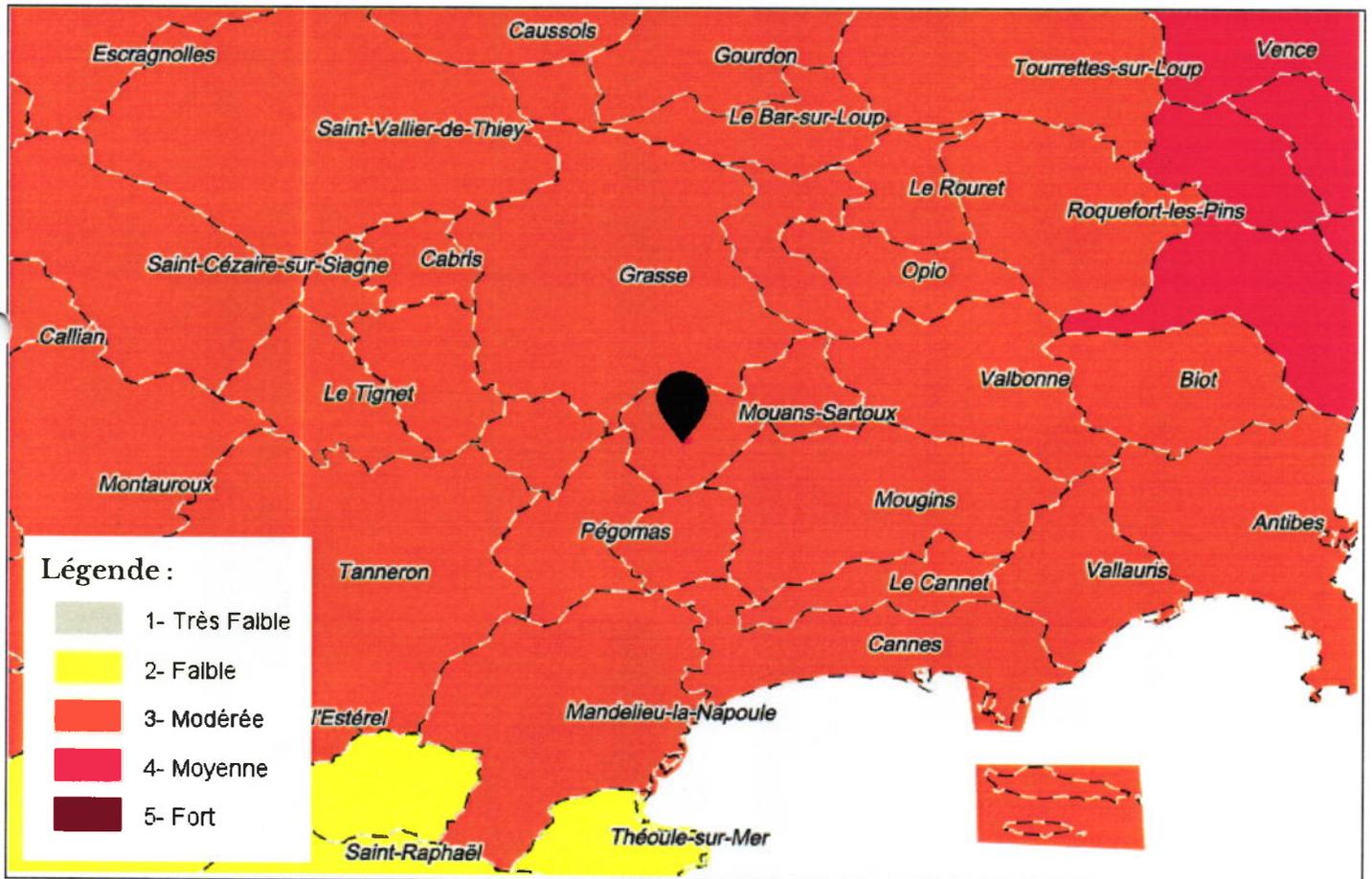
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Début | Fin | Arrêté | JO du |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 15/12/1982 | 22/12/1982 |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 19/10/1993 | 24/10/1993 |
| Inondations et coulées de boue | 26/06/1994 | 27/06/1994 | 29/06/1994 | 30/06/1994 |
| Inondations et coulées de boue | 11/01/1996 | 12/01/1996 | 02/02/1996 | 14/02/1996 |
| Inondations et coulées de boue | 23/10/1999 | 24/10/1999 | 03/03/2000 | 19/03/2000 |
| Inondations et coulées de boue | 06/11/2000 | 06/11/2000 | 29/05/2001 | 14/06/2001 |
| Inondations et coulées de boue | 02/12/2005 | 03/12/2005 | 05/05/2006 | 14/05/2006 |
| Inondations et coulées de boue | 08/09/2005 | 09/09/2005 | 13/06/2007 | 15/06/2007 |
| Inondations et coulées de boue | 18/09/2009 | 18/09/2009 | 11/01/2010 | 14/01/2010 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2007 | 30/09/2007 | 13/12/2010 | 13/01/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 04/11/2011 | 06/11/2011 | 18/11/2011 | 19/11/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 25/06/2014 | 25/06/2014 | 02/10/2014 | 04/10/2014 |
| Inondations et coulées de boue | 03/10/2015 | 03/10/2015 | 28/10/2015 | 29/10/2015 |
| Inondations et coulées de boue | 15/09/2016 | 15/09/2016 | 20/12/2016 | 27/01/2017 |

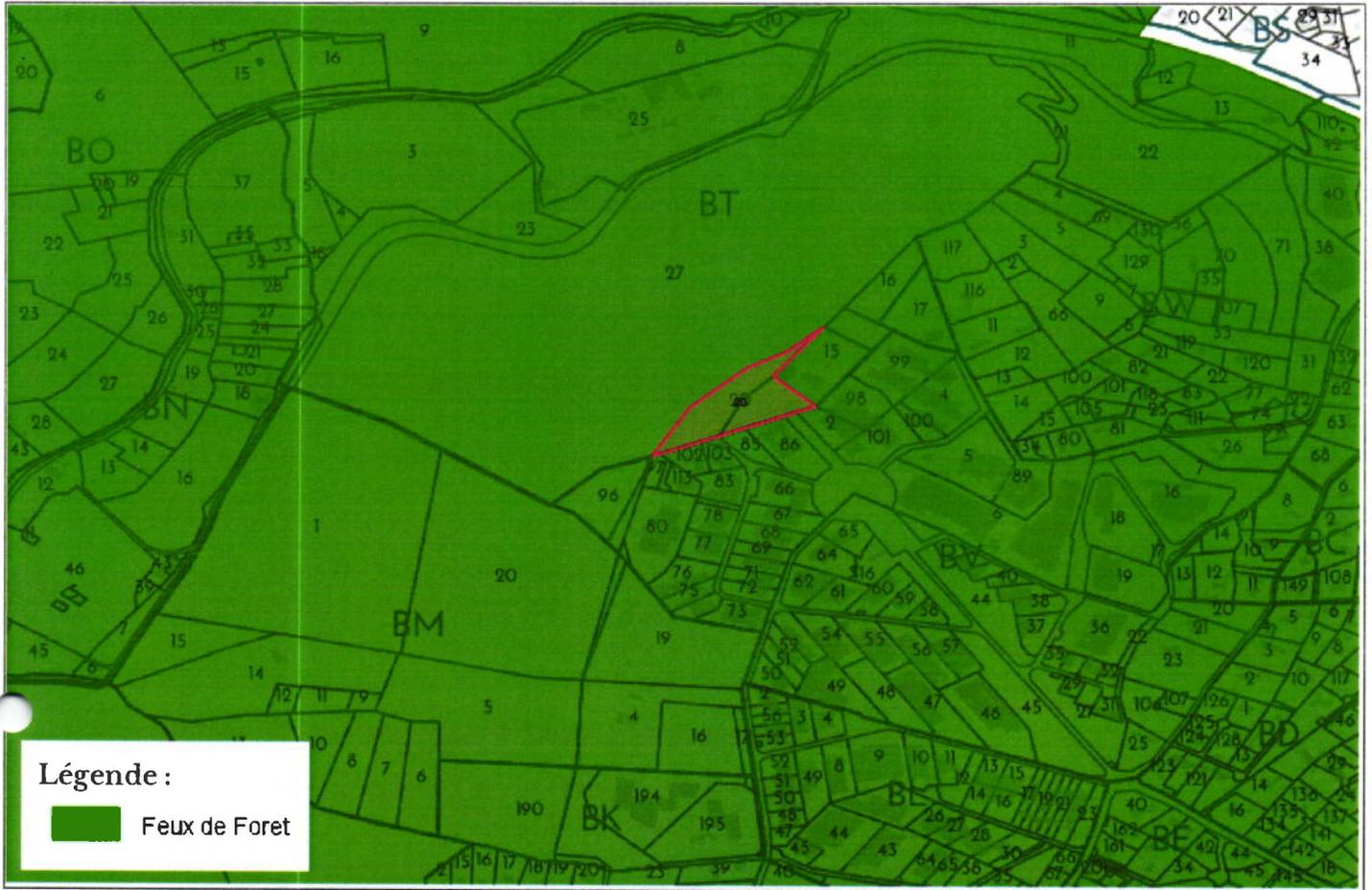
Radon



Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts





Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL0[6084]060203

du 3 février 2006

Mis à jour le 31 juillet 2011

2. Adresse

119 A Parc d'Activites de l'Argile

code postal ou Insee

06370

commune

Mouans-Sartoux

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date 30/06/2009

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

SCI DU SOLEIL

17/04/2019 / Mouans-Sartoux

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

MOUANS-SARTOUX

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| | | |
|--|------------------------------|---|
| Tempête | Arrêté en date du 15/12/1982 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 19/10/1993 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/06/1994 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/02/1996 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 03/03/2000 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/05/2001 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 05/05/2006 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 13/06/2007 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 11/01/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | Arrêté en date du 13/12/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 18/11/2011 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/10/2014 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 28/10/2015 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 20/12/2016 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<http://www.info-risques.com/short/> **FPHKK**



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DU SOLEIL 3102

Le 05/04/2019

Bien : Cave
Adresse : ZI de l'Argile
119 A Voie K
06370 MOUANS-SARTOUX
Numéro de lot : 20

PROPRIETAIRE
[Redacted]

DEMANDEUR
SCP NICOLAS E. - DELTEL G
Etude d'Huissier de Justice
64 boulevard Carnot
06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019
Opérateur de repérage : DOMINGUES José

Page de garde



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

| | |
|---|---|
| Désignation du ou des lots de copropriété : Cave | Descriptif du bien : |
| Adresse : ZI de l'Argile | Encombrement constaté : Néant |
| 119 A Voie K | Situation du lot ou des lots de copropriété |
| 06370 MOUANS-SARTOUX | Etage : 1er SS |
| Nombre de Pièces : | Porte : 20 |
| Numéro de Lot : 20 | Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI |
| | Document(s) joint(s) : Néant |

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

B DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client

Nom / Prénom : **SCP NICOLAS E. - DELTEL G**
 Adresse : **64 boulevard Carnot**
Etude d'Huissier de Justice
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :
SARL Conseils Diag
 Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**
 N° siret : **80934680200014**
 N° certificat de qualification : **2485026**
 Date d'obtention : **21/11/2015**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**
60 avenue du Général de Gaulle
92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2020**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| Cave | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton | Absence d'indice. |
| | Plancher - Béton | Absence d'indice. |
| | Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois | Absence d'indice. |

LEGENDE

| | |
|-----|---|
| (1) | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. |
| (2) | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ... |
| (3) | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature |
| * | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites. |

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/10/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

| | |
|---|--|
| <p>Signature de l'opérateur</p>  | <p>Référence : DU SOLEIL 3102 T Fait à : NICE le : 05/04/2019 Visite effectuée le : 28/03/2019 Durée de la visite : 0 h 15 min Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA Opérateur : Nom : DOMINGUES Prénom : José</p> |
|---|--|

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| | Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat |
|--------------------|--|---------------------------------|------------------------|
| Amiante | Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/08/2015 | 02/08/2020 |
| DPE sans mention | Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/11/2015 | 16/11/2020 |
| Electricité | Arrêté du 9 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification | 31/10/2015 | 30/10/2020 |
| Gas | Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/11/2016 | 16/11/2020 |
| Piomb sans mention | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/08/2015 | 02/08/2020 |
| Termites métropole | Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification | 21/11/2015 | 20/11/2020 |

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 18/12/2015
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON
Directeur Général

P. J. M.

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peugliers - SP 95 - 69573 Dardilly Cedex



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
119 B PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE 06370 MOUANS-SARTOUX
BT 20



Date : 17/04/2019
 Code INSEE : 06084
 Commune : Mouans-Sartoux
 Population : 10198
 Cadastre : 000 BT 20
 Vendeur-Bailleur : SCI DU SOLEIL
 Acquéreur-locataire :

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Feu de forêt
 Inondation
 Mouvement de terrain
 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
 Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
 Mouvement de terrain - Glissement de terrain
 Mouvement de terrain - Tassements différentiels
 Radon
 Séisme

RISQUES MINIERS ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
 Transport de marchandises dangereuses

⁽¹⁾ Risques potentiel concernant la COMMUNE.

⁽²⁾ BASOL = Base de données de pollution des SOLs, ⁽³⁾ BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

⁽⁴⁾ ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Risques | Etat | Libellé | Date |
|-----------------------------|----------|--------------------|------------|
| Feu de forêt (Feu de forêt) | Approuvé | PPR Mouans-Sartoux | 30/06/2009 |

CONCLUSIONS

- Feu de forêt: Concerné

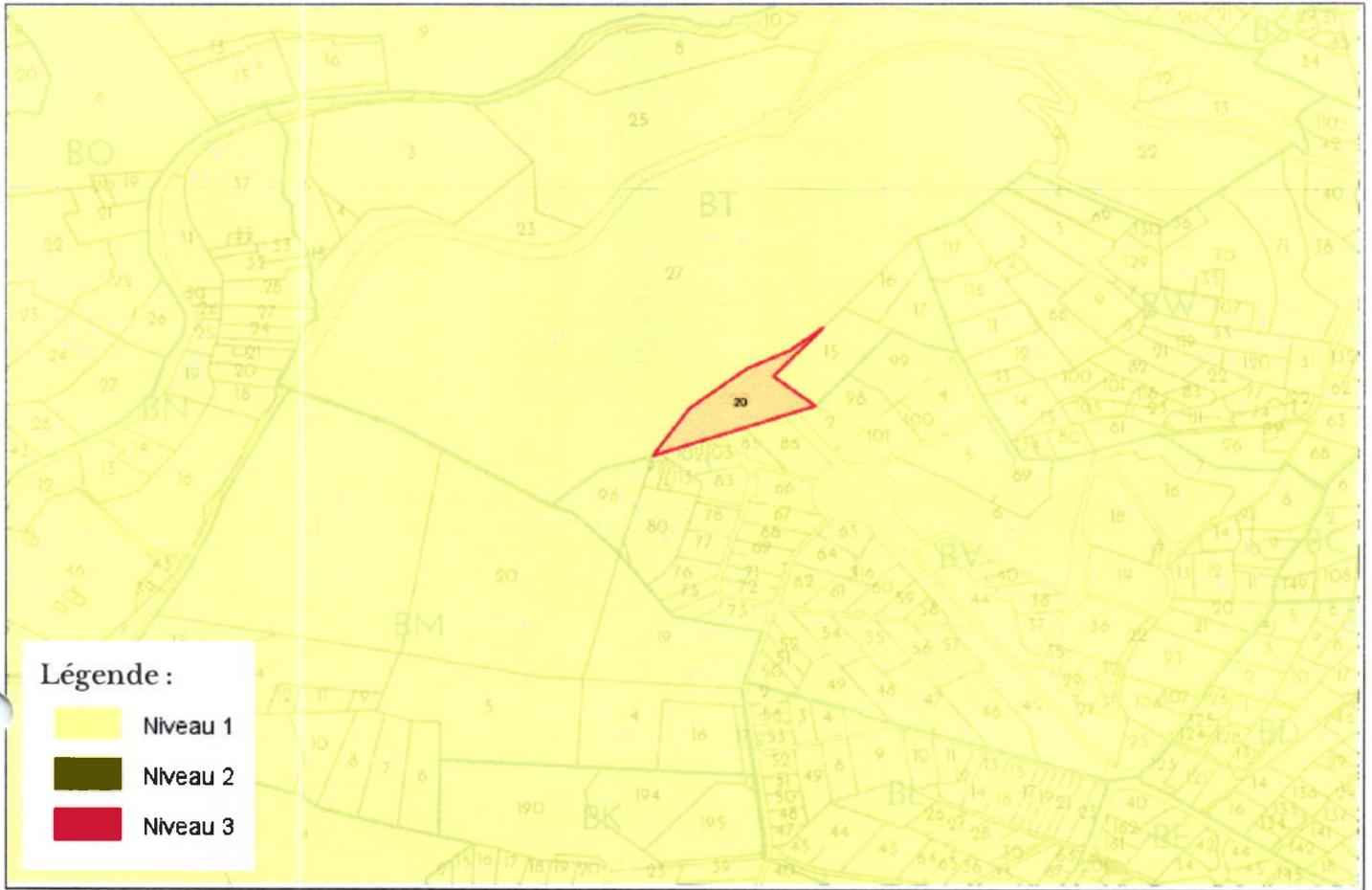
Atlas de Zone Inondable

| Nom de l'AZI | Date |
|------------------|------|
| AZI06 cotiers 06 | |

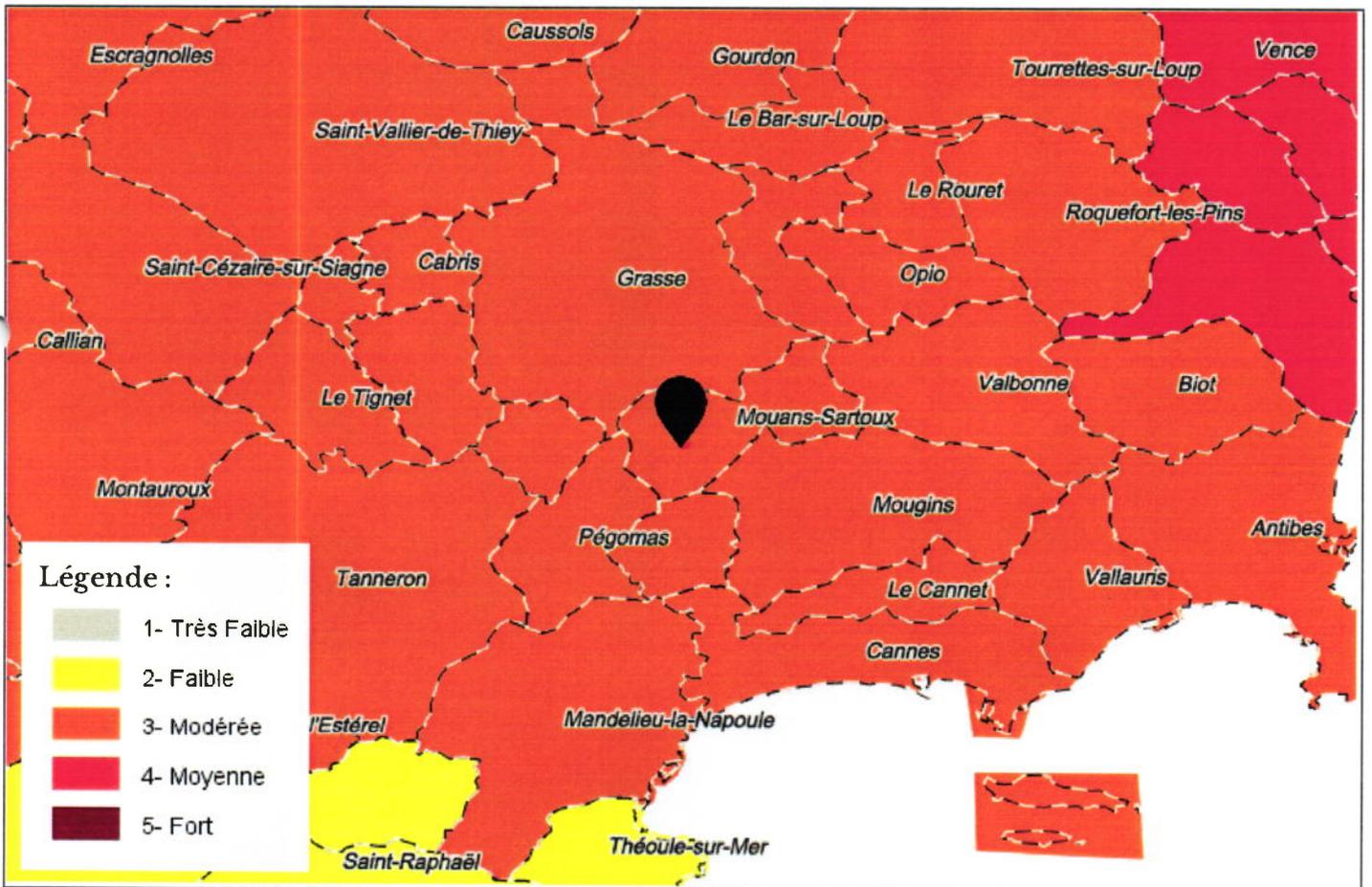
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Début | Fin | Arrêté | JO du |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 15/12/1982 | 22/12/1982 |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 19/10/1993 | 24/10/1993 |
| Inondations et coulées de boue | 26/06/1994 | 27/06/1994 | 29/06/1994 | 30/06/1994 |
| Inondations et coulées de boue | 11/01/1996 | 12/01/1996 | 02/02/1996 | 14/02/1996 |
| Inondations et coulées de boue | 23/10/1999 | 24/10/1999 | 03/03/2000 | 19/03/2000 |
| Inondations et coulées de boue | 06/11/2000 | 06/11/2000 | 29/05/2001 | 14/06/2001 |
| Inondations et coulées de boue | 02/12/2005 | 03/12/2005 | 05/05/2006 | 14/05/2006 |
| Inondations et coulées de boue | 08/09/2005 | 09/09/2005 | 13/06/2007 | 15/06/2007 |
| Inondations et coulées de boue | 18/09/2009 | 18/09/2009 | 11/01/2010 | 14/01/2010 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2007 | 30/09/2007 | 13/12/2010 | 13/01/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 04/11/2011 | 06/11/2011 | 18/11/2011 | 19/11/2011 |
| Inondations et coulées de boue | 25/06/2014 | 25/06/2014 | 02/10/2014 | 04/10/2014 |
| Inondations et coulées de boue | 03/10/2015 | 03/10/2015 | 28/10/2015 | 29/10/2015 |
| Inondations et coulées de boue | 15/09/2016 | 15/09/2016 | 20/12/2016 | 27/01/2017 |

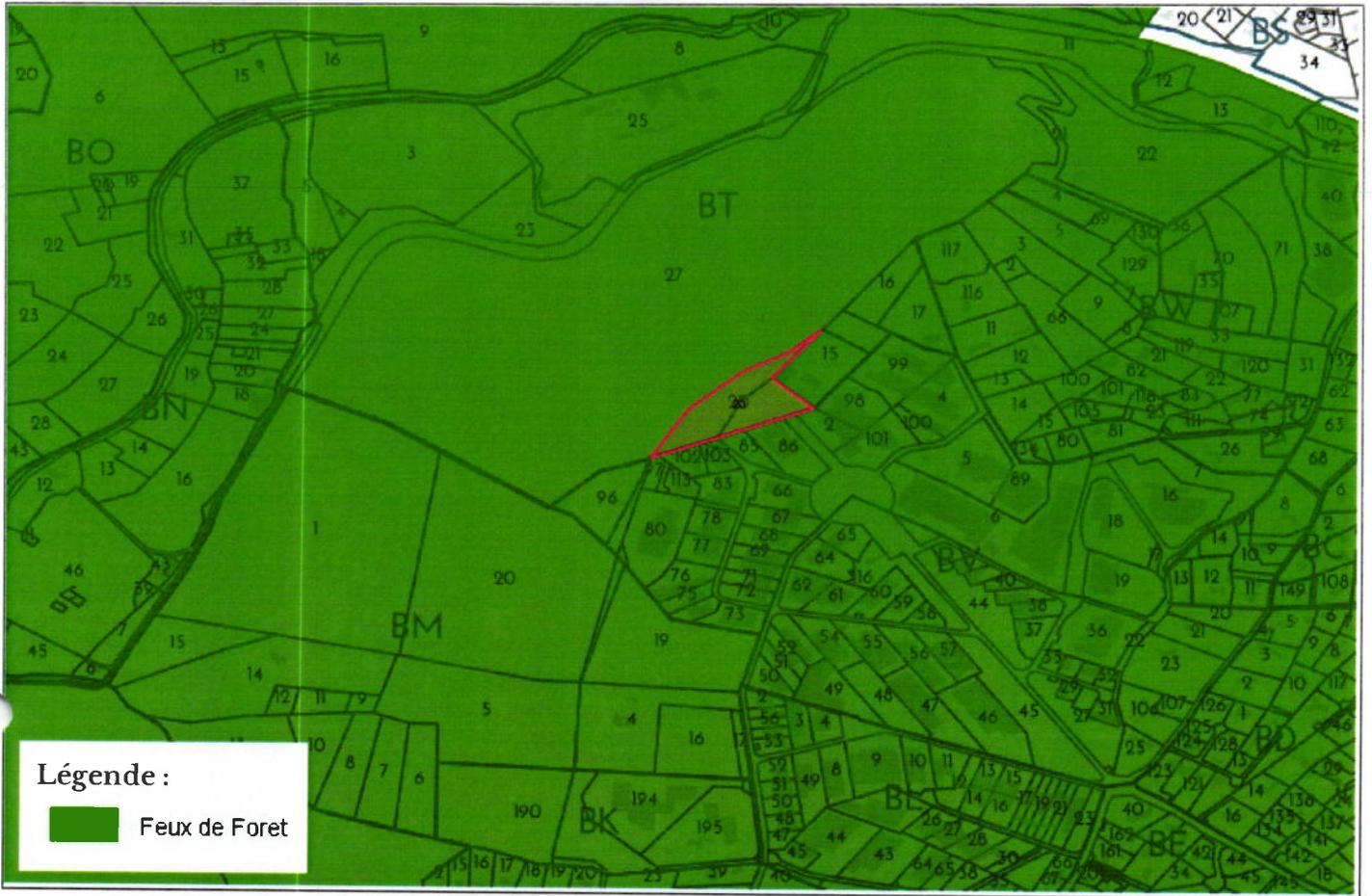
Radon



Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts





Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL0[6084]060203 du 3 février 2006 Mis à jour le 31 juillet 2011

2. Adresse 119 A Parc d'Activites de l'Argile code postal ou Insee 06370 commune Mouans-Sartoux

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui X Non
prescrit anticipé approuvé X date 30/06/2009

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanches
cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt X
séisme volcan autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non X
prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non X
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non
L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée X zone 4 moyenne zone 5 forte

Information relative à la pollution de sols
> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire
SCI DU SOLEIL 17/04/2019 / Mouans-Sartoux

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Dist. |
|----------------|----------------------------------|-------|
| Aucun résultat | | |

Préfecture : Alpes-Maritimes
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

MOUANS-CARTOUX

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| | | |
|--|------------------------------|---|
| Tempête | Arrêté en date du 15/12/1982 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 19/10/1993 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/05/1994 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/02/1996 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 03/03/2000 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 29/05/2001 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 05/05/2006 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 13/06/2007 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 11/01/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | Arrêté en date du 13/12/2010 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 18/11/2011 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 02/10/2014 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 28/10/2015 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Inondations et coulées de boue | Arrêté en date du 20/12/2016 | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

[http://www.info-risques.com/short/](http://www.info-risques.com/short/FPHKK) **FPHKK**





DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DU SOLEIL 3103

Le 05/04/2019

Bien : Parking

Adresse : 119 b Voie K
06370 MOUANS-SARTOUX

Numéro de lot : 31

PROPRIETAIRE

[Redacted]

DEMANDEUR

SCP NICOLAS E. - DELTEL G
Etude d'Huissier de Justice
64 boulevard Carnot
06400 CANNES

Date de visite : 28/03/2019
Opérateur de repérage : DOMINGUES José

Page de garde



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Parking**
 Adresse : **119 b Voie K**
06370 MOUANS-SARTOUX

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot : **31**

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Étage : **RDC**

Porte : **Liseré rose sur le plan**

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **SCP NICOLAS E. - DELTEL G**

Adresse : **64 boulevard Carnot**
Etude d'Huissier de Justice
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL Conseils Diag

Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**

N° siret : **80934680200014**

N° certificat de qualification : **2485026**

Date d'obtention : **21/11/2015**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2020**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| Parking | Plancher - Revêtement bitumineux | Absence d'indice. |

| LEGENDE | |
|---------|---|
| (1) | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. |
| (2) | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ... |
| (3) | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature |
| * | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites. |

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/10/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **DU SOLEIL 3103 T**Fait à : **NICE** le : **05/04/2019**Visite effectuée le : **28/03/2019**Durée de la visite : **0 h 15 min**Nom du responsable : **BOUSCATIER NANDA**Opérateur : Nom : **DOMINGUES**Prénom : **José**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

